



Assurance auto est-ce légale

Par **lindor**, le **02/08/2010** à **11:03**

Bonjour, rnrnJ'avais une assurances tout risque pour un véhicule clio que j'ai vendu en mai 2010. rnrnAyant un véhicule de rechange j'ai transféré l'assurance sur le nouveau véhicule assuré au tiers cette fois-ci. rnrnAyant fait le changement par téléphone je ne connaissais pas la dénomination commercial exacte du véhicule par conséquent on ne pouvait pas calculé la cotisation exacte. On m'a donc envoyé ce qu'ils appelle une assurance provisoire le temps de retourner la carte grise ou de de donner la dénomination exacte du véhicule. rnrnL'attestation d'assurance indiquait une date de début et de fin l'assurance provisoire courant 3 semaines (soit début juin). rnrnAu mois de juillet (le 27) j'ai eu un petit incident ou je n'étais pas fautive mais j'ai découvert que mon macaron vert n'était plus valide. rnrnJ'ai appelé l'assurance pour me dire si j'étais couverte on me dit que oui et qu'ils auraient dû me contacter vu que j'avais oublié que j'étais en assurance provisoire, on me valide tout rnrn2 heures après un ami va récupérer l'attestation il signale l'accident et là on lui dit que je ne suis plus couverte depuis juin et que mon assurance avait expiré on me résilie la validation faite 2 heures avant. rnrnQuand je passe à l'assurance pour demandé les raison de résiliation on me parle d'un accident qui n'est déclarer nulle part sur déclaration d'une tierce personne. rnrnJe demande qu'on me réassure à compter de la date de résiliation on me dit que non et que ce sera fait à partir du lendemain pour être sur que je ne puisse rien déclarer et on m'impose comme conducteur exclusif. rnrnJe n'ai reçu aucun courrier de relance pour mon assurance provisoir, tout les courriers sont finalement envoyé 2 mois après le 27 juillet. On m'a fait croire que je n'était plus assurance alors que la date de fin de l'attestation ne signifie nullement que je n'était plus couverte il s'agit d'une présomption. Enfin aucune régule financière n'a été réalisée pour l'assurance prvoisoir ils ont fait ca en juillet pour me faire croire que je n'étais pas assuré. les écriture auraient dûes etre passé début juin. rnrnOn m'a explique que tant que la régule n'est pas faite je suis considérée comme étant assurée c'est la régule comptable qui indique que je ne suis plus assurées hors cela a été fait fin juillet lorsqu'une tierce personne s'est présentée en parlant d'accident. rnrnAucun constat n'a été déposé comment peuvent-ils prendre en compte les

propos de quelqu'un et résilié sans motif et tricher.